

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mercredi 13 décembre 2006 à 18h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, **Maurice TURRETTINI** (président), Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Justin BENOIT et Jean-Philippe de TOLEDO

* * *

M. le président ouvre la séance à 18h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2006

- Mme le Maire : dans le débat suivant le rapport de la commission Sécurité routière, au point 3 a) du procès-verbal, j'avais relevé à deux reprises que j'approuvais la proposition de M. RINALDI de consulter les riverains une fois que nous avons décidé les mesures de modération de trafic que nous souhaitons prendre au chemin de la Seymaz, et cela n'est pas ressorti clairement du procès-verbal.
- **Ces mentions seront rajoutées au procès-verbal.**
- M. Th. PRADERVAND : le rapport sur le budget fait-il partie intégrante du procès-verbal ?
- M. le président : oui, cela se fait ainsi depuis un certain temps. C'est un rapport écrit. Nous procédons ainsi, en particulier pour le budget.
- Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : le 17 janvier prochain aura lieu la réunion avec les riverains du chemin de la Seymaz. Les conseillers municipaux sont les bienvenus. Il faut que les riverains se déterminent sur les mesures qu'ils souhaitent voir mises en place : celles proposées par le bureau TRAFITEC, dont j'ai entre-temps suspendu l'étude, ou des feux intelligents.
- M. le président : n'avons-nous pas dit que nous voulions d'abord savoir ce que nous voulions nous-mêmes.
- M. IMHOOS : en effet, et sous quelle forme se déroulera cette séance ?
- Mme le Maire : la dernière fois que j'ai reçu les représentants des riverains, M. François ERBEIA était présent et il m'a indiqué qu'il voulait être impliqué, en tant que représentant du mouvement référendaire 2004, dans le projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz. J'ai ensuite ressenti un certain flou parmi les représentants de riverains, qui ne se sentent pas légitimés d'agir pour tous les riverains.
- M. le président : j'ai peur que nous soyons nous-mêmes dans le flou. Il nous appartient de choisir des options.
- M. RINALDI : nous ne sommes en effet pas très au clair, mais le contact avec les riverains avait surtout pour but de les identifier, afin que nous sachions à qui nous adresser.
- Mme le Maire : mon idée était de dire aux riverains que nous avons un projet, qu'il est contesté, que leurs représentants veulent aujourd'hui des feux intelligents et que nous voulons savoir ce qu'ils veulent eux-mêmes. C'est justement parce que les interlocuteurs ne se sentaient pas complètement représentatifs que nous voulons réunir les riverains.
- M. TCHERAZ : commençons par un projet simple et concis, quitte à l'étoffer par la suite, en écoutant les riverains et en évitant un nouveau référendum.
- M. FOËX : l'idée de l'exécutif était de savoir qui étaient les représentants des riverains. Il faut donc identifier les riverains et procéder à des recoupements, dégager les idées fortes, car nous ne pourrions pas prendre tous les avis en compte.
- Mme CHRISTE : tous les riverains seront-ils convoqués ?
- Mme le Maire : oui.
- M. FOËX : uniquement les riverains directs du chemin.
- Mme le Maire : ils trouvent que rien ne se fait. Il ne faut donc pas trop tarder. Nous pouvons les réunir, pour une fois, afin de les consulter.
- M. E. PRADERVAND : nous pourrions leur envoyer un questionnaire, ce qui nous permettrait de recueillir l'avis de tous les riverains.
- Mme le Maire : nous leur enverrons un courrier pour les convier à cette séance.
- M. Th. PRADERVAND : l'avantage d'un questionnaire serait de pouvoir faire un tri des mesures avant la séance.
- Mme le Maire : il n'y a pas une large palette de mesures possibles.
- M. RINALDI : il est dangereux de présenter un projet sur lequel il n'y a pas eu de véritable discussion au sein du conseil. Il est important d'identifier les riverains pour savoir avec qui l'on discute. Avancer ensuite avec le projet et refaire des séances entre nous pour aboutir à un consensus du conseil.
- Mme LOSDYCK-BABEL : soit nous faisons une séance simplement pour prendre l'avis des riverains, et ensuite nous leur présentons un projet tenant compte de ces interventions, soit nous repoussons la séance et leur présentons un projet prêt.
- Mme le Maire : il ne faut pas repartir dans des frais d'études supplémentaires pour arriver à d'autres résultats qui ne plaisent pas. Nous avons un projet qui semblait convenir et, tout à coup, à cause du coût et de certains aménagements, ni le conseil municipal, ni les

représentants des riverains n'en veulent plus. Si nous leur présentons un projet trop ficelé, ils vont nous reprocher de ne pas les avoir consultés avant.

- M. TERRIER : il faut savoir ce que nous, nous voulons. Pouvoir leur dire ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas. Et faire attention à l'avis des spécialistes.
- M. TCHERAZ : il faut une ligne directrice minimale que nous allons étoffer.
- Mme le Maire : c'est justement parce qu'une ou deux personnes viennent se plaindre des mesures envisagées qu'il faut entendre les autres riverains. Le conseil municipal avait établi ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas, mais je n'ai pas d'objection à ce que nous réunissions à nouveau la commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons déjà débattu du projet en commission, nous n'avons donc pas besoin de tout reprendre à zéro. Nous savons ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire.
- **La séance de commission, élargie à l'ensemble du conseil, est fixée au mardi 9 janvier 2007, à 20h15.**
- Mme le Maire : alors nous pouvons conserver la date du 17 janvier pour la réunion avec pour les riverains.
- Mme LOSDYCK-BABEL : je ne suis pas sûre que nous serons tous d'accord le 9 janvier.
- M. RINALDI : il faudrait soumettre le projet au conseil avant de réunir les riverains.
- M. le président : non, nous pouvons réunir la commission, puis consulter les riverains et en reparler ensuite au conseil. Nous aurons ainsi l'avis des riverains.

- Mme le Maire : vous attendiez peut-être à l'ordre du jour de cette séance la délibération relative au plan directeur communal, mais le projet est retourné à l'Etat, comme le veut la procédure. J'ai rendez-vous avec M. SCILACCI, chef du service des plans directeurs localisés, la semaine prochaine.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteur : M. IMHOOS)

La commission s'est réunie le 20 novembre 2006.

- 1^{er} août 2007 : la commission a retenu la proposition d'inviter, comme orateur, M Mark MULLER, conseiller d'Etat. S'agissant de l'orchestre, Mme GOURDOU-LABOURDETTE a informé la commission qu'elle avait pris contact avec un chœur d'Armailis.
- Subventions « culture » versées et attribution du solde : la commission a passé les subventions en revue. Ont été versées en 2006 à ce jour :
 - Encouragement à la culture

Dames Paysannes	1'100
Chœur de Cognoy-Vandœuvres-Choulex	1'000
Assoc. des Amis du Théâtre du Crève-Cœur	300
Léman Bleu	1'000

- | | | |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| Collectif des Mondes Contraires | 3'000 | |
| Théâtrechamp | 1'500 | |
| Théâtrechamp (spectacle) | 200 | |
| Festival automne Paroisse protestante | <u>7'000</u> | |
| TOTAL | Fr. 15'100 | sur 20'000 |
- Subventions à des institutions privées 3'800 sur 15'000
 - Subvention à la Fondation Hardt 20'000 sur 20'000
 - institutions loisirs pour la jeunesse 0 sur 5'000
- La commission a attribué une contribution exceptionnelle de Fr. 1000.- au Chœur de la Paroisse de Vandœuvres-Choulex et un prix de meilleure maturité de Fr. 200.- aux Collèges Calvin, de Candolle et Emilie-Gourd en plus du prix de meilleure maturité déjà accordé au Collège Claparède, qui en avait fait la demande.
 - J'ai soulevé la question d'une augmentation de la subvention aux Dames paysannes, mais cette proposition n'a pas été suivie car aucune demande n'a été formulée en ce sens.
 - Une subvention supplémentaire de Fr. 1'000.- a été accordée à Théâtrechamp, en plus des Fr. 1'500.- déjà versés.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait part de la proposition de M. Yves MAHIEU d'interpréter *Le Journal d'un fou* à Vandœuvres. La commission a retenu cette idée en décidant d'organiser ce spectacle du 2 au 4 février 2007. Les billets seront à prix modérés et il a été décidé d'offrir le spectacle aux Aînés le dimanche.
 - Concernant le spectacle d'été 2008, j'ai informé la commission que j'avais été en contact avec Mme Claire HAUGREL, administratrice de la Société des Arts, qui est intéressée à faire un spectacle musical dans le parc de la mairie, avec de jeunes artistes. Il n'est cependant pas facile d'organiser des concerts de musique classique dans le parc. J'ai également été en contact avec M. Alain CARRÉ, qui m'a proposé un spectacle de théâtre.
 - J'avais demandé des informations à Mme GOURDOU-LABOURDETTE concernant les Maisons Mainou. Nous avons appris de la Surveillance des fondations que la situation est en stand-by.
 - La commission a fait un debriefing de la sortie des Aînés au Haras d'Avenches, qui s'est bien déroulée. La prochaine sortie sera le repas du mois de janvier, qui sera agrémenté d'une présentation d'une petite heure sur « Santé en marche » faite par M. HUBER, président de *Sportsmile*.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant le déjeuner des Aînés de janvier, la Fondation *Sportsmile* vient en aide à des enfants qui ont des problèmes d'obésité. Les soutiens que reçoit cette Fondation lui permettent de mettre sur pied des cours destinés aux enfants obèses en les mêlant aux autres enfants. La directrice de PRO SENECTUTE, Mme CRAMER, viendra expliquer ce qu'on peut faire pour rester en forme en atteignant un certain âge, dans les domaines social, culturel, de l'enseignement, etc. Concernant le spectacle du mois de février, l'affiche de trouve déjà sur Internet, vous pouvez aller la voir, mais n'annoncez pas officiellement que nous offrirons le spectacle aux Aînés le dimanche soir. Je l'annoncerai au repas des Aînés de janvier, en fonction des réservations que nous aurons reçues.
 - M. BURRUS : concernant les Maisons Mainou, sachant que la propriété n'est pas occupée, on peut prévoir qu'elle va être squattée.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

(Rapporteur : M. de UTHEMANN)

La commission s'est réunie le 11 décembre 2006.

- Protection des chênes, classement éventuel : état de la situation : la commission avait demandé à M. FOËX si des mesures pouvaient être prises pour classer des cordons boisés ou des arbres particulièrement beaux de notre commune. Il a été répondu que le canton peut classer des périmètres arboricoles intéressants ou des arbres isolés, mais qu'il faut l'accord des propriétaires concernés. La commission a trouvé qu'il serait intéressant, pour tester ce projet, de mettre en route un classement arboricole du site du Moulanais. La suggestion est de demander à Mme ORTIS un plan au 1/2500 pour visualiser le périmètre et de prendre ensuite contact avec les propriétaires des parcelles concernées. Au cours de la discussion, il a été réalisé que la commune dépensait beaucoup d'argent pour les arbres et que cet argument pourrait être utilisé pour négocier le classement.
 - Il y a une erreur dans le procès-verbal, à la page 4 : il appartient à la mairie et non à Mme ORTIS de prendre contact avec les propriétaires.
 - **Cette erreur sera corrigée dans le procès-verbal.**
 - Réseau hydrographique de Vandœuvres et sa renaturation : le bureau CSD avait réalisé une étude, qui pourra être mise en œuvre, mais il a été convenu de se consacrer davantage aux nants qu'aux fossés. Parmi les nants, les plus intéressants sont ceux de Bessinge et du Moulanais. Comme ce dernier concerne également les arbres, nous pourrions faire d'une pierre deux coups. La commission a mandaté la mairie pour la renaturation du nant du Moulanais (et non de Bessinge, comme indiqué par erreur dans le procès-verbal), qui est plus simple à réaliser que la renaturation du nant de Bessinge.
 - M. de UTHEMANN : le problème de l'entretien des chênes a également été abordé : pourrions-nous confier ce travail au futur ASM ?
 - Mme le Maire : non, il faut des connaissances particulières.
 - M. FOËX : je rappelais en commission qu'il est difficile de savoir l'état réel des arbres centenaires. Nous ne pouvons pas demander une vérification de tous les arbres séculaires de la commune.
 - Mme le Maire : concernant la renaturation des cours d'eau, je vous rappelle que la protection civile est prête à effectuer ce genre de travaux.
 - **Mme de WITT et M. TERRIER étaient excusés et non absents. Cette mention sera corrigée dans le procès-verbal.**
 - M. IMHOOS : où en est le projet de plaquette sur Vandœuvres ?
 - M. FOËX : il ne manque plus qu'une partie à écrire, concernant le bâti. Il appartient à la commission Information, communication de s'y atteler. J'ai eu quelques problèmes avec les auteurs potentiels des articles concernés.
 - M. TERRIER : nous fixerons une date pour une réunion de la commission.
 - Mme d'HESPEL : avons-nous prévu de réaliser une petite plaquette sur les travaux de restauration des annexes de la mairie ?
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est en cours, nous attendons un devis de M. CALAME, qui s'est associé à son épouse, Mme Babina CHAILLOT CALAME, historienne, pour ce faire.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- RAS

5. Propositions du Maire et des Adjointes

- RAS

6. Propositions individuelles et questions

- M. Th. PRADERVAND : le marché de Noël était bien réussi, mais pourquoi ne pas l'organiser sur le mail piétonnier ? Il y aurait plus de place. Les autres années, il y avait une tente. Nous voulions revitaliser le village avec un mail piétonnier et l'on se retrouve coincés sur la place du village.
- Mme le Maire : nous ne sommes pas les organisateurs du marché de Noël. La question a déjà été abordée. Il ne faudrait pas utiliser les deux emplacements, car la route est très passante et les gens aiment que soit resserré. Installer les stands autour du temple n'est pas une très bonne solution, mais sur la place, c'est agréable. Ceci étant, j'ai également entendu que les organisatrices envisageaient de se déplacer sur le mail piétonnier.
- M. le président : sur le mail, le marché risque d'être un peu caché.
- M. BURRUS : le marché de Noël était en concurrence avec la course de l'Escalade. On avait peu de temps pour le rejoindre après la course.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nonobstant cela, les gens ont fait de bonnes affaires. Le marché a lieu, en principe, le dernier samedi avant le premier dimanche de l'Avent. Quelle que soit la date retenue, il y aura toujours des problèmes.
- M. TERRIER : ne faudrait-il pas prévoir de remettre la tente de la commune aux Bastions, pour la Course de l'Escalade ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : faites-en la proposition et le conseil votera.
- Mme GAMPERT : le marché de Noël ne pourrait-il pas durer jusqu'à 20h ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous n'en sommes pas convaincus, il commence à faire froid le soir.
- Mme le Maire : il pourrait éventuellement commencer plus tôt le matin, mais il ne devrait pas finir plus tard le soir.
- Mme d'HESPEL : Mme Catherine WALDER a lancé l'idée d'envoyer l'affichette par messagerie électronique. On pourrait en faire de même pour le spectacle ou autre.
- M. TERRIER : j'ai entendu qu'une pétition circulait concernant la parcelle de M. Jean-Antoine CRAMER, au chemin de Marclay, alors qu'aucun projet officiel n'a été déposé. Qu'en est-il ?
- M. Th. PRADERVAND : en effet, la pétition a même circulé à l'école.
- M. RINALDI : une demande de renseignements a été déposée.

Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :

- **Sécurité routière, voirie, canalisations : le 9 janvier 2007**
- **Information, communication : le 15 janvier 2007**

- **Administrative, financière et juridique (comptes) : le 3 avril 2007** *(NB. lors de sa séance du 5 mars 2007, le conseil a décidé de déplacer cette séance au 17 avril 2007)*

7. Dates des prochaines séances

séance n° 27 : lundi 5 mars 2007 à 20 h 15

séance n° 28 : lundi 2 avril 2007 à 20 h 15

séance n° 29 : lundi 7 mai 2007 à 20 h 15 *(NB. lors de sa séance du 5 mars 2007, le conseil a décidé de déplacer cette séance au 14 mai 2007)*

séance n° 1 (législature 2007-2011) : lundi 4 juin 2007 à 19 h 00 (prestation de serment des conseillers municipaux)

La séance publique est levée à 19h30.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Pierre SUTTER

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI